

LIVRET D'ACCUEIL DES RESIDENTS

Résidence Simone Veil



**10, rue Bourgelat
94700 MAISONS-ALFORT
Tél : 01.49.77.64.00**

LE MOT DE LA DIRECTRICE DE L'ÉTABLISSEMENT

Chère Résidente, Cher Résident,

Au nom de toute l'équipe de notre établissement, je suis très heureuse de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Notre résidence est un lieu où l'on privilégie la bienveillance, le respect et la qualité des soins. Vous y trouverez un environnement chaleureux et adapté à vos besoins, avec des équipes dédiées et passionnées, prêtes à vous soutenir dans votre quotidien.

Nous espérons que vous vous sentirez ici chez vous, que vous trouverez des moments de convivialité, de partage et d'épanouissement. N'hésitez pas à faire part de vos envies, de vos besoins, ou de vos préoccupations. Votre bien-être est notre priorité.

Encore une fois, bienvenue parmi nous. Nous sommes impatients de faire votre connaissance et de vous accompagner dans cette nouvelle étape de votre vie.

Avec toute notre attention et bienveillance,

Mme Anna LEFEVRE-MALEC
Directrice de la résidence

BIENVENUE A LA RESIDENCE SIMONE VEIL

La Résidence Simone Veil est un EHPAD, c'est à dire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. La Résidence Simone VEIL, ouverte en septembre 1997, a été inaugurée par Mme Simone VEIL en 2004.

La résidence Simone VEIL est située dans un quartier commerçant de la ville de Maisons-Alfort, près du Pont de Charenton et de l'École Vétérinaire.

Le bâtiment compte 56 chambres individuelles.

Des locaux collectifs permettent aux résidents une vie sociale en partageant des moments tels que les repas dans la salle à manger, l'animation au salon du rez-de-chaussée, et des moments plus intimes dans les autres parties communes de l'établissement.

La vie à la résidence se déroule dans un cadre chaleureux avec le plus grand respect et la plus stricte dignité de la personne, de ses droits et ses libertés, et avec, en contrepartie, l'acceptation des règles liées à la vie en collectivité.

L'établissement respecte la charte des droits et libertés de la personne accueillie et la charte de l'association ISATIS.

Cette résidence est gérée par ISATIS, association à but non lucratif dont le siège est au Kremlin-Bicêtre.

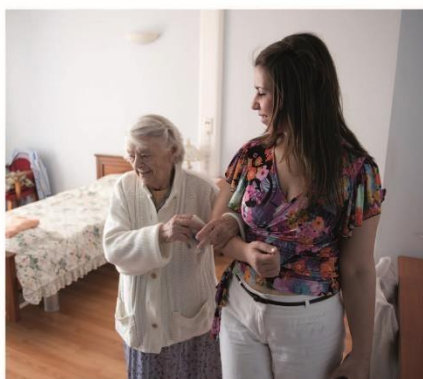


SOMMAIRE

LE MOT DE LA DIRECTRICE DE L'ÉTABLISSEMENT	2
BIENVENUE A LA RESIDENCE SIMONE VEIL	3
L'ASSOCIATION	5
ESPACES ET ENVIRONNEMENT DE LA RESIDENCE	6
L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE	8
UNE RESIDENCE MEDICALISEE	10
UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS	11
CONSIGNES DE SÉCURITÉ	12
DIVERS	13
ACCES ET CONTACTS	14
LA CHARTE ISATIS	15



Association à but non lucratif au service des personnes âgées



...Des liens ...Des lieux

Accompagner avec bienveillance

Accueillir dans des lieux de vie
adaptés et chaleureux

Soutenir les liens familiaux et sociaux

Créée en 1989, Isatis aujourd'hui

21 établissements et services

1 000 professionnels

2 000 personnes accompagnées

- ▶ à domicile, accueil de jour, service de soins
- ▶ en accueil temporaire
- ▶ en établissement : EHPAD, résidence autonomie, petite unité de vie



Le projet associatif encourage

Le savoir-faire des professionnels

La réflexion éthique

La dynamique d'innovation

L'expertise Alzheimer

L'accompagnement des aidants

ESPACES ET ENVIRONNEMENT DE LA RESIDENCE

ENVIRONNEMENT

La Résidence Simone Veil, située à Maisons-Alfort, bénéficie d'un environnement urbain agréable, offrant à la fois la proximité des commerces et un cadre naturel apprécié des résidents.

Le quartier dispose de nombreux commerces de proximité facilement accessibles : boulangerie, pharmacie, bureau de poste, fleuriste, cafés, restaurants et supermarché permettent de répondre aux besoins du quotidien tout en favorisant le maintien de la vie sociale et de l'autonomie des résidents.

La résidence est également proche des bords de Marne, un espace particulièrement apprécié pour ses paysages verdoyants et ses promenades aménagées. Les berges offrent un cadre calme et sécurisant, propice aux sorties, aux moments de détente et aux activités intergénérationnelles.

NIVEAUX

L'accès à la résidence se fait en sonnant à l'interphone ou par digicode. Les digicodes peuvent vous être communiqués par l'agent d'accueil.

La résidence se répartit en 3 niveaux :

- Rez de chaussée : accueil, salle de restaurant principale, salons, salon de coiffure, bureaux administratifs, 14 chambres de l'unité A et espaces extérieurs.
- 1^{er} étage : infirmerie, salle kiné, accueil de jour, bureau de l'infirmière cadre, 14 chambres de l'unité B et 14 chambres de l'unité C.
- 2^{ème} étage : salle de restaurant thérapeutique, salon et 14 chambre de l'unité D.

Les étages sont accessibles par deux ascenseurs ou par les escaliers. Pour la sécurité des résidents, les accès aux escaliers sont protégés par digicode.

VOTRE LOGEMENT

Les 56 chambres sont individuelles. Elles sont réparties au sein de 4 unités de 14 logements. Elles sont équipées d'une salle d'eau avec toilettes, d'une prise téléphonique, d'une antenne de télévision et d'un appel malade.

L'abonnement téléphonique reste à votre charge.

Les chambres ne sont pas meublées. Seul le lit médicalisé est proposé par l'établissement. Vous pourrez ainsi personnaliser votre logement avec votre mobilier personnel. L'agent technique pourra vous aider lors de l'emménagement, ainsi que pour accrocher vos tableaux.

Vous pourrez recevoir votre famille et vos amis soit dans votre chambre, soit dans les espaces communs.

SALLE A MANGER

Au rez-de-chaussée, une salle à manger permet aux résidents de prendre leurs repas en étant accompagnés si besoin. Cette salle est climatisée.

Les repas sont servis en salle à manger, sauf le petit déjeuner servi en chambre à partir de 8h.

Les plateaux repas en chambre sont exceptionnels et uniquement pour raisons médicales.
Le déjeuner est servi à 12H15 et le dîner à 18H15.



Le goûter est servi à 15H30.

Une deuxième salle à manger se situe au 2ème étage. Cette salle à manger thérapeutique est destinée aux résidents nécessitant une aide à la prise de repas.



TERRASSE EXTERIEURE

Aux beaux jours, la terrasse permet aux résidents de prendre le goûter et de partager des moments de convivialité en famille ou entre amis.

SALLE DE KINESITHERAPIE

Une salle de kinésithérapie est mise à la disposition des professionnels au 1^{er} étage.

Les résidents conservent le libre choix de leur kinésithérapeute.



L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'ANIMATION ET LES ATELIERS

Les animations se déroulent au salon du rez-de-chaussée. Ce dernier est climatisé.

L'animation, dont l'organisation et la coordination sont gérées par une animatrice, permet au résident de s'intégrer à l'établissement tout en respectant ses goûts, son rythme de vie et sa personnalité.

Elle permet d'instaurer une certaine convivialité, de créer des liens entre les résidents, de conserver une vie sociale et de stimuler les capacités de chacun.

Un programme d'animations est défini et affiché en début de chaque semaine par l'animatrice.

Des animations variées sont proposées telles que :

- atelier mémoire,
- gymnastique douce,
- jeux collectifs divers,
- ateliers créatifs,
- atelier bien-être,
- goûters mensuels d'anniversaire ...



Des fêtes et journées thématiques ont lieu régulièrement et rythment les événements de l'année : barbecues, fête de Noël, déjeuner au Moulin brûlé ...

Le planning d'activités est affiché chaque semaine sur le panneau d'affichage au rez de chaussée et dans les deux ascenseurs.

COIFFURE

Un espace coiffure permet aux résidents de se faire coiffer sur place.

Tous les jeudis, un coiffeur extérieur vient. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'agent d'accueil.



COURRIER

Une boîte aux lettres personnelle est proposée à l'accueil. A défaut, le courrier est remis au résident ou aux proches.

SORTIES

Les sorties ou repas pris à l'extérieur doivent être signalés à l'accueil ou au secrétariat dans la mesure du possible 48 heures à l'avance, pour une meilleure organisation du service.

VISITES

Les visites sont autorisées à tout moment de la journée. Néanmoins, le matin étant réservé aux

soins, il est préférable de privilégier les visites les après-midis.

En cas d'épidémie, les visites peuvent être soumises à des restrictions particulières définies par la direction de l'établissement. Il est recommandé de se renseigner à l'accueil pour en connaître les modalités.

ENTRETIEN DU LINGE

Le linge de maison (draps, taies d'oreillers, couverture, serviettes de toilette et de table) est fourni et entretenu par l'établissement.

L'entretien du linge personnel est assuré par l'établissement. Tout nouveau linge ne doit pas être monté en chambre mais doit être déposé à l'accueil ou à la lingère qui le marquera.

Ne sont pas entretenus les articles fragiles ou volumineux et plus généralement tout ce qui ne supporte pas le traitement industriel.

CULTE

L'établissement peut organiser la venue d'un représentant de toute religion à votre demande. Si vous souhaitez être accompagné, vous pouvez en parler à la Directrice.

Une messe est organisée une fois par mois.

UNE RESIDENCE MEDICALISEE

ROLE DU MEDECIN TRAITANT ET DU MEDECIN COORDONNATEUR

Le médecin traitant du résident est responsable du suivi médical de son patient. C'est lui qui continue à lui prescrire l'ensemble des traitements et examens nécessaires à sa pathologie. Le résident conserve le libre choix de son médecin traitant.

Les médicaments, prescrits par le médecin traitant, sont livrés par une pharmacie de la ville, sous blister, et sont distribués par les infirmiers tout au long de la journée.

Le médecin coordonnateur permet de mettre en place des protocoles de prise en charge par les équipes, en accord avec le médecin traitant pour le bien-être des résidents.

Il rencontre les résidents avant leur entrée en établissement.

Il peut s'entretenir avec le médecin traitant à leur sujet et proposer des traitements ou examens complémentaires

Le médecin coordonnateur n'est pas le médecin traitant du résident.

SUIVI MEDICAL ET PARAMEDICAL

Les résidents conservent le libre choix de leur médecin traitant et de leurs kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures...

L'équipe soignante coordonne les soins et définit avec le résident son projet d'accompagnement. Elle gère votre traitement et son renouvellement en lien avec la pharmacie. Les infirmiers(ères) peuvent organiser les trajets en ambulance lors de rendez-vous extérieurs.

En cas d'hospitalisation, l'équipe médicale dirige le résident, muni de son dossier médical, vers une structure adaptée et en informe l'entourage dans les meilleurs délais.

Deux kinésithérapeutes interviennent sur la résidence et assurent une présence tous les jours de la semaine. Ils interviennent sur prescription médicale.

PEDICURE

Deux podologues interviennent sur la résidence et assure des soins aux personnes âgées qui le souhaitent.

Chacun, peut, sur prise de rendez-vous auprès de l'accueil ou du secrétariat, bénéficier des services d'un pédicure.



UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

La direction et l'équipe administrative

La direction et l'équipe administrative, constituée d'un adjoint de direction et d'un agent d'accueil, assistent les familles dans les démarches administratives et financières, établissent le contrat de séjour et communiquent le règlement de fonctionnement. Elles veillent au bon déroulement de l'ensemble du séjour des résidents.

L'infirmière coordinatrice

L'infirmière coordinatrice est responsable de l'ensemble des soins prodigués au sein de l'établissement. Elle dirige l'équipe des personnels soignants qu'elle réunit quotidiennement et définit le planning des roulements.

Les infirmières

Les infirmières sont chargées de la dispensation des médicaments et des soins infirmiers.

Elles organisent la prise des rendez-vous pour les examens biologiques, les consultations et examens médicaux réalisés à l'extérieur, ainsi que la commande des transports médicalisés (ambulances, taxis).

Les aides-soignants(e)s et aides médico-psychologiques

Ces personnes accompagnent au quotidien les résidents pour leurs soins. Elles les aident à se déplacer au sein de l'établissement.

Les agents de service hôtelier

Ces professionnels veillent à la propreté des chambres et de l'établissement. Ils assurent également le service en salle et participent à l'accompagnement des résidents.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Afin de garantir la sécurité de tous, résidents, visiteurs et professionnels, certaines règles doivent être respectées au sein de l'établissement.

Sécurité dans les chambres

Les chambres peuvent être personnalisées avec des meubles, cadres, photographies et objets décoratifs dans la limite de l'espace disponible et des règles de sécurité.

Les couloirs de circulation doivent rester dégagés afin de faciliter les déplacements et les interventions des professionnels.

L'utilisation d'appareils électriques personnels doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur. En cas de doute, l'équipe technique peut être consultée.

Prévention incendie

Il est interdit de fumer dans les chambres et dans l'ensemble des locaux de la résidence.

L'utilisation de bougies, chauffe-plats, réchauds, plaques chauffantes ou tout appareil produisant une flamme est interdite.

Les issues de secours et équipements de sécurité doivent rester accessibles en permanence.

En cas d'alarme incendie, il est demandé de rester calme et de suivre les consignes du personnel.

Prévention des chutes

Les tapis, descentes de lit et tout objet susceptible de provoquer une chute sont fortement déconseillés.

Les résidents sont invités à porter des chaussures fermées et adaptées à la marche.

Tout problème d'équilibre, de mobilité ou tout incident doit être signalé à l'équipe soignante.

Les aides techniques (canne, déambulateur, fauteuil roulant) doivent être utilisées selon les recommandations des professionnels.

OBJETS DE VALEURS OU EFFETS PERSONNELS

Les résidents peuvent conserver leurs biens, effets et objets personnels dans leur chambre. Il leur est fortement recommandé de ne pas garder de sommes d'argent importantes ou objets de valeur dans la chambre.

L'établissement met à disposition des résidents un coffre-fort où ils peuvent déposer chèquiers, argent liquide, carte bleue, bijoux, ... et les récupérer quand ils en ont besoin.

Les résidents disposent s'ils le souhaitent et après validation médicale, de la clé de leur chambre.

DIVERS

REGLES DE VIE

Tout résident doit respecter les règles de vie en collectivité.

Un règlement de fonctionnement est remis à chaque résident lors de son admission au sein de l'établissement.

DROITS ET INFORMATIONS

Les données informatiques sont enregistrées et conservées dans le respect de la confidentialité de chaque résident, selon les principes définis dans la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONSEIL DE VIE SOCIALE & COMMISSIONS

Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le CVS a pour but d'impliquer les résidents, les familles et le personnel dans la vie de l'établissement.

Lors des réunions de ce conseil (3 fois par an au minimum), chaque représentant peut s'exprimer sur le fonctionnement de la

résidence et de proposer des améliorations. Le dernier compte rendu est affiché au niveau du panneau d'informations générales.

Les représentants des résidents (2 membres Titulaires) et des familles (1 membre Titulaire, 1 membre Suppléant) sont les interlocuteurs privilégiés des résidents et familles.

Commission Animation

Elle se réunit 2 fois par an pour évoquer les activités en cours, faire le bilan et proposer des idées de sorties, d'activités ou ateliers.

Commission Menu

Elle se réunit trimestriellement pour l'élaboration des menus selon 2 cycles de 5 semaines (un cycle Automne/Hiver et un cycle Printemps/Eté).

Les menus peuvent être modifiés pour tenir compte des conditions atmosphériques et des éventuels problèmes d'approvisionnement.



ACCES ET CONTACTS

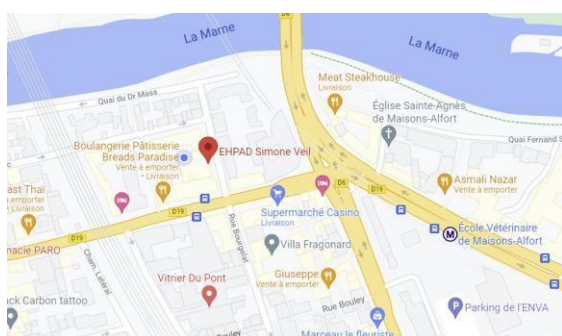
ACCES

METRO LIGNE 8 : STATION MAISONS-ALFORT ECOLE VETERINAIRE

BUS :



125 107 103 181 104 24



CONTACTS

10, rue Bourgelat – 94700 Maisons- Alfort

☎ 01 49 77 64 00

Courriel : residenceveil@isatis.asso.fr

ACCUEIL OUVERT DE 9h à 17h du lundi au vendredi et 1 week-end sur deux

LA CHARTE ISATIS

Des liens, des lieux

Accueillir...

Lorsque les plus vieux d'entre nous ont des difficultés pour accomplir les actes de la vie courante, Isatis s'engage à les aider dans leur choix d'un lieu pour vivre dignement.

Isatis met son savoir-faire au service des personnes pour les accueillir, les accompagner, soutenir les liens qui les unissent à leurs proches et préserver leur autonomie jusqu'à leur fin de vie.

Isatis propose des solutions adaptées et diversifiées, en offrant des services souples et modulables, à domicile comme en hébergement.

L'association s'engage à soutenir ce fragile équilibre qui permet aux plus vulnérables d'être indépendants sans être isolés, soignés sans être infantilisés, en sécurité tout en étant libres.

.... sans rupture ni précipitation

Isatis souhaite éviter l'entrée brutale ou prématurée en établissement et atténuer les conséquences de la rupture avec le domicile. L'association agit pour préserver les habitudes de vie, favoriser la qualité des liens nouveaux entre la personne et les professionnels, maintenir les liens familiaux et sociaux.

Les proches ont besoin d'être soutenus et reconnus dans leur rôle. Isatis est attentif à leur parole et à leurs émotions. Ses projets associent les personnes et les familles.

En établissement ou à domicile, Isatis accompagne la personne et son entourage, jusqu'à la fin de la vie. Les derniers instants pour être ensemble nécessitent de la part des professionnels attention, chaleur, vigilance. De la qualité de ce moment dépend aussi la vie de ceux qui restent.

... en faisant vivre des pratiques éthiques

Isatis développe une démarche éthique avec les professionnels, les familles et les personnes accueillies. Elle contribue à réfléchir au sens de l'accompagnement, de s'interroger sur les modes d'intervention, le respect des droits, de la parole et des attentes des personnes.

L'association mobilise les professionnels autour de cette démarche pour faire progresser leurs connaissances, leur savoir-faire et leur savoir-être et leur demande de mettre la bientraitance au cœur de leur pratique.

... au sein d'un territoire

Isatis inscrit ses établissements et services dans leur territoire en tant qu'acteurs du développement local.

L'association cherche à maintenir les relations entre les générations, porteuses de richesse pour chacun et pour la collectivité. Elle propose d'être un lieu d'échanges et de mémoire, de faire le lien entre les savoirs.

Isatis s'appuie sur son expertise et son expérience pour contribuer aux innovations et conduire des projets avec des partenaires, afin de répondre aux besoins des populations fragilisées.